

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 3 octobre 2022
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Préavis N° 2022/72
Rapporteur : M. Yann FARGNOLI

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2022/72 concernant « Pont de la Redoute – Reconstruction, demande d'un crédit supplémentaire de CHF 465'600.— TTC sur le préavis N° 2019/160 relatif aux travaux d'aménagement du chemin et du pont de la Redoute »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 465'600. — TTC à la Municipalité sur le préavis N° 160/2019 pour terminer les travaux d'élargissement du pont de la Redoute. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
2. de prendre acte que la participation de la Commune de Prangins représentera un tiers du crédit supplémentaire précité, soit CHF 155'200. — TTC, le montant exact étant à calculer à la fin des travaux sur facture finale.

Les conclusions du préavis sont acceptées par 78 oui, 2 non et 2 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 4 octobre 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

